

M. CARVELL: J'ai le télégramme sur moi.

L'hon. M. PUGSLEY: Voici le texte du télégramme que l'honorable représentant de Carleton a adressé au secrétaire de la compagnie:

Ottawa, 28 avril 1909.

Monsieur J. J. Winslow, Fredericton (N.-B.).

Le gouvernement fédéral ne peut répondre catégoriquement avant d'avoir eu des indications plus détaillées. Le gouvernement provincial ne pourrait-il faire voter une mesure autorisant la garantie pour le cas où le gouvernement fédéral consentirait à se charger de l'exploitation à des conditions satisfaisantes?

F. B. CARVELL.

M. CROCKET: Par qui le représentant de Carleton avait-il été autorisé à transmettre ce renseignement?

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai déclaré que le télégramme avait été envoyé à la suite d'une consultation entre le député de Carleton, le premier ministre, le ministre des Chemins de fer et moi-même; et le député de Carleton fut autorisé à transmettre ce télégramme en réponse à une dépêche télégraphique du secrétaire de la compagnie adressée, non pas au Gouvernement, mais au représentant de Carleton.

M. CARVELL: J'ai le télégramme qui m'avait été adressé.

L'hon. M. PUGSLEY: Voici le texte du télégramme en date du 27 avril 1909, et adressé par le secrétaire de la compagnie au représentant de Carleton:

Fredericton (N.-B.), 27 avril 1909.

Monsieur F. B. Carvell, M.P., Ottawa.

On nous informe de bonne source que le gouvernement local ne déposera pas de projet de loi en vue de la garantie des obligations du chemin de fer de la Vallée, avant d'avoir reçu la promesse du gouvernement fédéral qu'il se chargera de l'exploitation de ce chemin de fer une fois parachevé. Etes-vous en mesure d'obtenir cette promesse et de nous télégraphier sans retard la nouvelle, la session devant se terminer jeudi ou vendredi.

M. J. J. F. WINSLOW, secrétaire.

Sur réception de ce télégramme, le député de Carleton eut une entrevue avec le premier ministre, le ministre des Chemins de fer et moi-même, et il fut autorisé à adresser à M. Winslow le télégramme du 28 avril dont j'ai communiqué le texte à la Chambre. Je dois dire que subséquentement le maire de Fredericton, qui est président de la compagnie, m'écrivit à ce sujet; la correspondance fut soumise au premier ministre et au ministre des Chemins de fer. et à la suite des conversations que j'eus avec mes collègues, j'expliquai très nettement et clairement à la compagnie que le

M. PUGSLEY.

Gouvernement ne pourrait donner une réponse catégorique avant qu'une proposition également catégorique eût été soumise de la part de la compagnie et du gouvernement provincial. Je fis observer que notre Gouvernement ne pouvait mettre à l'étude une proposition aussi vague que celle qu'on lui faisait, savoir, d'exploiter, à charge du versement au gouvernement provincial 40 pour 100 des recettes brutes, un chemin de fer sans connaître les particularités de sa construction, la raideur des pentes, le poids des rails, le mode de construction des ponts et ponceaux, enfin son aménagement.

M. CROCKET: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? A-t-il quelque souvenance que le premier ministre, le ministre des Chemins de fer, ou lui-même, ait déclaré à la délégation qu'il serait nécessaire de transmettre ces renseignements au gouvernement fédéral avant qu'il mit la proposition à l'étude? Il n'a pas été posé de question dans ce sens par aucun d'eux. Au contraire, le premier ministre a déjà démontré le projet comme défini et devant être pris en considération par le cabinet. Il a laissé entendre qu'une réponse serait donnée dans quelques jours.

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'ai pas déclaré qu'on en avait fait la demande lors de la conférence; mais j'ai déclaré qu'on en avait fait la demande dans un télégramme expédié par le représentant de Carleton, et j'ai déclaré également que la demande avait été nettement et clairement formulée dans les lettres écrites par moi au président et au secrétaire de la compagnie. Ces lettres, je ne les ai pas écrites sur ma simple responsabilité de ministre représentant la province, mais à la suite d'une conférence et d'une entente parfaite avec le premier ministre et le ministre des Chemins de fer. Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'aucun projet de loi n'a été déposé à la législature du Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial, qu'aucune proposition n'a encore été faite par ce même gouvernement en réponse aux avis donnés par le représentant de Carleton, et qui furent plus tard répétés par moi dans les lettres dont il a été question.

M. CROCKET: Le ministre dit-il que le ministère avait décidé de ne pas mettre la proposition à l'étude tant qu'elle ne lui serait pas représentée sous forme d'une mesure législative?

L'hon. M. PUGSLEY: Pas du tout. J'espère m'être fait bien comprendre de l'honorable député. Ce que j'ai déclaré, c'est que notre gouvernement, avant de mettre à l'étude la proposition qu'on nous faisait de faire exploiter ce chemin de fer par l'Intercolonial moyennant le versement à la province de 40 pour 100 des recettes brutes, de